



L'ACTUALITÉ

CONJONCTURE DU 2^E TRIMESTRE 2020 : UN EFFONDREMENT SANS SURPRISE

Le nouveau Président de la CAPEB fait le point devant la presse sur l'activité dans l'artisanat du bâtiment.



Après la chute brutale en fin de premier trimestre (-12%) occasionnée par les mesures du confinement, l'activité de l'artisanat du bâtiment s'effondre au 2^e trimestre avec un recul de 24% en volume."

24%

C'est le recul de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment au cours du 2^e trimestre 2020.

Jean-Christophe Repon a tenu une conférence de presse ce jeudi 16 juillet, pour partie en présentiel mais également en visioconférence pour les journalistes qui ne pouvaient pas se déplacer. La publication, cette semaine, de [la note de conjoncture CAPEB/I+C pour le deuxième trimestre 2020](#) méritait, en effet, un « arrêt sur image ».

Pour la première fois de son histoire, l'artisanat du bâtiment a enregistré un recul de son activité de 24 %. Du jamais vu. Sans surprise malheureusement, l'arrêt des chantiers en avril et en mai pour cause de Covid a provoqué un effondrement généralisé de l'activité et donc de la situation économique des entreprises artisanales du bâtiment.

La chute a donc été forte au 2^e trimestre pour toutes les entreprises et sur tous les marchés : - 25 % pour l'entretien amélioration (après - 10,5 % au 1^{er} trimestre) et - 22 % pour la construction neuve (après -14 % au 1^{er} trimestre). Ainsi, sur les 12 derniers mois à fin mai 2020, 409 600 logements neufs ont été autorisés à la construction, soit 39 600 de moins que dans les 12 mois précédents (- 8,8 %). Dans le même temps, 368 800 logements ont été mis en chantier, soit 41 700 de moins (- 10,2 %) que dans les 12 mois précédents. Tous les métiers sont malheureusement logés à la même

enseigne dans cette grave péripétie, même si le second œuvre (en particulier l'aménagement, la décoration et la plâtrerie) est plus pénalisé (- 28 %) que le gros œuvre (la maçonnerie affiche une activité en recul de 19 %).

Dans les régions, tout le monde est au même diapason. Le recul de l'activité est compris entre - 21 et - 30 %. L'Ile de France et les Hauts de France sont toutefois particulièrement impactés (respectivement - 30 % et - 25 %). Les régions de la façade Atlantique le sont un tout petit peu moins, tout comme l'Est et l'Occitanie.

Au cours de sa conférence de presse, Jean-Christophe Repon a par ailleurs souligné que beaucoup d'entreprise ont dû s'endetter (prêts garantis par l'Etat) pour tenir le cap pendant cette tempête et subissent une détérioration de leur trésorerie. C'est le cas de 60 % des professionnels interrogés (11 % un an plus tôt). L'absorption des surcoûts liés à la crise du Covid s'est ajoutée à ces difficultés (88 % des entreprises les prennent seules à leur charge) et, sans surprise, 41 % des professionnels font état d'une baisse de leurs marges. L'impact de cette grave crise sur l'emploi ne se fait pas encore pleinement sentir même si un ralentissement s'amorce. Il faut noter que le recours au chômage partiel a permis aux entreprises de conserver leurs salariés et ainsi de favoriser le redémarrage de leur activité.

(Suite p. 4)



FORMATION

CONSTRUCTYTS : LA FORMATION AU SERVICE DE LA RELANCE

L'OPCO de la Construction a présenté un plan d'accompagnement complet destiné à utiliser la formation pour assurer une relance pérenne de l'activité des entreprises du secteur.

▶ **Le plan de Constructyts** vise d'abord à aider les entreprises à faire les bons diagnostics en matière de ressources humaines et à cerner leurs besoins en compétences au moment de la reprise.

Il s'agit par ailleurs de favoriser le développement des compétences disponibles au sein de chaque entreprise en vue de relancer l'activité. La réalisation de cet objectif passe par des actions de sensibilisation auprès des entreprises tant en ce qui concerne le FNE, que les formations obligatoires et les formations à distance. Constructyts plaide pour une simplification d'accès à l'offre de services et à l'offre de formation que ce soit pour le FNE, le

catalogue des FOAD ou encore la sécurisation des formations obligatoires et recommandées. L'OPCO préconise également d'optimiser les leviers et les moyens de financement en triplant les budgets coûts pédagogiques, en augmentant les aides gouvernementales liées à la formation et en optimisant la prise en charge des POEC. On rappellera, au sujet du financement, que la CAPEB est toujours opposée au maintien des financements différenciés par taille d'entreprises qui pénalisent les TPE. Elle a, en outre, souligné l'incohérence entre ces plafonds et les seuils relatifs aux fonds conventionnels, qui sont eux répartis sur une base moins de 11 salariés / plus de 11 salariés.

Enfin, Constructyts préconise de développer l'alternance en sensibilisant les entreprises et en les accompagnant mieux de façon personnalisée selon le type de contrat envisagé (apprentissage ou professionnalisation). Il propose ainsi un partenariat avec le CCCA-BTP sur une plateforme mettant en relation les entreprises et les jeunes. De même, Constructyts propose d'agir sur le financement « aide à la fonction des maîtres d'apprentissage », sur l'accompagnement des tuteurs via une plateforme tutorale et enfin, sur l'accès à l'offre de formation en alternance au travers d'un « espace alternance ». Constructyts entend mettre en œuvre son plan jusqu'au 31 décembre prochain.

SOCIAL

→ NOUVEAUX TESTS DE PRODUITS AVEC NOTRE PARTENAIRE SINGER SAFETY

Une nouvelle série de tests commence avec Singer Safety. La réunion de lancement s'est déroulée en fin de semaine dernière au sein de la CAPEB Bas-Rhin.

Cette nouvelle campagne des tests concerne les menuisiers charpentiers. 7 entreprises se sont portées volontaires pour tester les produits de Singer Safety et pour chaque entreprise deux testeurs sont prévus. Cette année les artisans vont mettre à l'épreuve durant plusieurs mois un pantalon de travail,



une veste softshell et un sweat. S'ajoute à cela une nouveauté pour l'été : ils vont tester une casquette rafraîchissante !

Rendez-vous est pris mi-novembre pour collecter les impressions des artisans testeurs et tirer les enseignements de leurs expériences.

MÉTIERS

→ SYLVAIN FORNÈS RÉUNIT L'UNA PVR

Ce 9 juillet, le nouveau Président de l'UNA Peinture Vitrierie Revêtements, Sylvain Fornès, a réuni les conseillers professionnels de l'UNA pour la première fois.

Après avoir fait un état des lieux de la situation des entreprises suite au confinement et au déconfinement, le Président et les conseillers professionnels de l'UNA ont fait un point sur les partenariats en cours, notamment avec PPG (avec lequel des campagnes de tests sont menées sur certains produits) et UZIN (qui vient de sortir sa 6^e fiche solution « Comment poser un revêtement LVT sur un plancher bois ? ») et 3PF dont Jean-Jacques Châtelain est devenu Président.

Il a également été question de l'enquête lancée par la Fédération Nationale de la Décoration et son Club Partenaires (dont la CAPEB est membre) sur les enseignements à retenir de l'épisode de crise sanitaire au niveau des relations commerciales, de l'organisation, de la logistique et de la communication dans les entreprises de peinture (<https://fr.surveymonkey.com/r/GRZCNPF>).

Sylvain Fornès et ses conseillers ont ensuite fait le tour des travaux de normalisation en cours et qui portent sur le NF DTU 53.12 (revêtements

de sols souples), le NF DTU 51-12 (Parquets flottants), le NF DTU 51-11 (Parquets stratifiés) et le NF DTU 59-3 (Peintures de sol).

Les questions de formation ont ensuite été abordées et notamment le contenu du BTS Aménagement et finitions.

Enfin, Président et conseillers ont actualisé la totalité des informations de l'UNA mises à la disposition du Réseau sur **ARTUR** et repris le programme prévu pour les Journées Professionnelles de la Construction de Lyon afin d'opérer quelques ajustements.



La boutique des artisans du bâtiment

Chaque artisan dispose de compétences, d'attitudes, de savoir-faire. Elles permettent d'offrir des produits, des prestations de qualité pour les accompagner dans leur quotidien.

NOUVEAU !

Le contrat d'entretien numérique portes et portails.

Il s'applique aux portes et portails manuels, motorisés, semi-automatiques et automatiques, comme les portes et portails, volets roulants de garage, rideaux métalliques et grilles à enroulement.

MÉTIERS

→ PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES : UN NOUVEAU CONTRAT TYPE D'ENTRETIEN EST DISPONIBLE

L'UNA Serrurerie Métallerie de la CAPEB vient de mettre à la disposition de toutes les entreprises artisanales de Serrurerie Métallerie un contrat type d'entretien des portes et portails automatiques entièrement mis à jour.

Ce contrat type concerne aussi bien l'entretien des lieux de travail que l'habitat collectif ou encore l'habitat individuel. Il s'applique aux portes et portails manuels, motorisés, semi-automatiques et automatiques, volets roulants de garage, rideaux métalliques et grilles à enroulement.

Avant toute souscription de contrat d'entretien, l'entreprise prestataire doit dresser un constat de l'état apparent (formulaire fourni avec le contrat) et le remettre au client. Seul un état apparent jugé satisfaisant permet la conclusion d'un contrat d'entretien. Le document définit clairement les prestations courantes de contrôles et d'entretien et propose un service de dépannage.

L'utilisation de ce contrat type est un moyen pour l'entreprise de fidéliser ses clients en leur proposant une prestation assortie de conseils personnalisés. Cela lui permet également de bénéficier d'une sécurité juridique et technique

(les prestations et les conditions d'exécution du contrat sont clairement définies et rédigées par des juristes et des techniciens) et de faciliter la gestion de son planning (c'est l'entreprise qui propose une date de visite).

Le client y trouvera un avantage économique (un entretien régulier permet d'allonger la durée de vie des installations et souvent de bénéficier d'économies immédiates par réduction de la consommation énergétique de l'équipement) mais également une sécurité (les prestations de contrôle et de maintenance courante prévues au contrat permettent de prévenir les pannes et de s'assurer que les installations resteront dans un état de marche optimal) et une grande simplicité (le client n'a pas besoin de penser à contacter l'entreprise pour fixer une visite annuelle. C'est l'entreprise qui le fera). Le dossier est numérique, donc facile à pré-

remplir pour être réutilisé et adapté de client en client. Il est composé d'un constat préalable type de l'état apparent de portes et portails, d'un contrat d'entretien intégrant des conditions générales et particulières, d'une annexe tarifaire, d'un Livret d'entretien composé de Bulletins de visites.

Tous ces éléments peuvent être imprimés autant que de besoin afin que le client et l'entreprise puissent disposer chacun de leur exemplaire.

Enfin, le dossier comprend également un modèle de courrier pour rappeler le délai de préavis au client (que l'entreprise peut adresser à son client) ainsi qu'un modèle de formulaire pour l'exercice du droit de rétractation à remettre au client dans le cadre d'un contrat conclu hors établissement ou d'une vente à distance.

Le contrat est disponible sur la [e-boutique de la CAPEB](#).



ÉCONOMIE

→ CEE : UN NOUVEAU « COUP DE POUCE » POUR LES THERMOSTATS INTELLIGENTS

Jusqu'à la fin de l'année 2021, les systèmes de régulation par programmation d'intermittence (fiche standardisée BAR-TH-118) vont bénéficier d'une bonification des certificats d'économies d'énergie.

Sont concernés les systèmes de chauffage individuel avec boucle d'eau chaude permettant une régulation de température de classes VI, VII ou VIII, ainsi que les systèmes de chauffage individuel sans boucle d'eau chaude avec une régulation automatique de la température par

pièce ou, si cela est justifié, par zone de chauffage. C'est donc un premier pas vers un soutien public en faveur du chauffage électrique performant. Les professionnels de la filière soulignent que les appareils concernés par ce nouveau coup de pouce permettent une économie d'énergie



de l'ordre de 10%. Ils attendent toutefois que ce premier pas soit rapidement suivi d'un autre : l'élargissement de cette nouvelle aide aux thermostats connectés.

→ L'ACCÈS À L'ASSURANCE N'EST PAS UNE ÉVIDENCE POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Le bureau central de tarification (BCT), chargé de faire respecter l'obligation d'assurance, notamment de responsabilité décennale et de dommages-ouvrage, a publié son rapport d'activité annuel pour 2019.

On rappellera que son rôle est de statuer sur le tarif d'assurance proposé à l'assuré, tarif qui fait l'objet d'une décision notifiée à l'assuré.

Le nombre de dossiers ouverts en 2019 a été bien plus important qu'en 2018 (259 vs 144) du fait des multiples défaillances de sociétés d'assurance installées dans l'Union européenne. Au total, 116 décisions ont été prises.

Beaucoup de sociétés d'assurance œuvrant sous le régime de LPS ont dû cesser leur activité ou faire face à une liquidation judiciaire, mettant dans l'embarras nombre d'entreprises et d'artisans du bâtiment qui s'assuraient auprès d'elles. Et « embarras » est un faible mot puisque, ainsi dépouillées de leurs assurances,

ces entreprises se trouvent dans la situation de ne plus pouvoir respecter leurs obligations réglementaires et risquent même la faillite si leur responsabilité décennale venait à être recherchée sur les chantiers qu'elles ont réalisés. Le BCT a été saisi de nombreuses demandes en ce sens venant d'entreprises assurées auprès des sociétés d'assurance défaillantes. Les entreprises d'Ile-de-France et d'AURA ont été les plus frappées par ce problème qui concernait surtout la Nouvelle Aquitaine et PACA une année plus tôt. À noter que l'Occitanie demeure une région très touchée depuis 2 ans.

Le rapport annuel montre par ailleurs que la majorité des entreprises concernées par

ce problème ne sont pas récentes mais, au contraire, ont été créées avant 2014. Autre enseignement de ce rapport : ce sont surtout les petites entreprises qui sont touchées. 78 des 116 dossiers acceptés ont été présentés par des entreprises de moins de 7 salariés, 34 pour les entreprises comptant un seul salarié. 55 % des dossiers émanaient d'artisans et d'entreprises (quasiment deux fois plus qu'en 2018), pour des ouvrages liés aux énergies renouvelables (28 %) mais aussi des lots techniques (16 %) ainsi que le clos et couvert qui incluent les panneaux solaires (14%), activités davantage représentées cette année dans les décisions du BCT que les structures et gros œuvre (13 %).



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE



MATIGNON

Le nouveau Premier ministre Jean Castex a reçu les partenaires sociaux jeudi dernier pour évoquer avec eux l'ensemble des dossiers sociaux urgents et en particulier l'emploi. Le Premier ministre entend également ressortir la réforme de la retraite.

En revanche, il semble, pour l'instant, disposé à ne pas brusquer les organisations de salariés sur la santé et sur la réforme de l'assurance chômage dont ils souhaitent le report. La CAPEB y était représentée au travers de l'U2P.

PRESSE

Le Président de la CAPEB a accueilli la presse ce jeudi 16 juillet pour présenter un état des lieux de la conjoncture mais également pour faire part des priorités de la CAPEB en vue de redémarrer et de relancer durablement l'activité des entreprises artisanales du bâtiment avec, en tête, l'application d'un taux réduit de TVA pour l'ensemble des travaux de rénovation, et pas seulement énergétique. Jean-Christophe REPON a ensuite répondu en direct à BFM TV sur la conjoncture, la place des artisans dans les territoires, la politique énergétique et les éco-délinquants. Il s'est exprimé ensuite sur ce même sujet pour France 3 qui diffusait un reportage le soir même sur la question. [▶ Écouter ici l'interview sur BFM.](#)

RÉSEAU

→ LES NOUVELLES DU RÉSEAU AU 17 JUILLET 2020

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE VAUCLUSE

Le Conseil d'Administration de la CAPEB Vaucluse du 8 juillet a élu Jean-Claude Perrier à la présidence en remplacement de Jean Sanchez.

ET DANS LES VOSGES

Patrick Mathieu, électricien à Epinal, a été élu Président de la CAPEB des Vosges. Il prend la succession de Jean-François Houillon, qui assurait cette présidence depuis 2014.



LE DÉCÈS DU PRÉSIDENT MOSELLAN

Franck Perrier, qui présidait depuis février la CAPEB Moselle après en avoir été administrateur pendant six ans, est décédé subitement le 13 juillet à l'âge de 49 ans. Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille, à ses proches et à toute l'équipe de la CAPEB Moselle.

SOCIAL

→ L'OPPBTP A FAIT PARAÎTRE UNE 4^E VERSION DE SON GUIDE DE RECOMMANDATIONS

Tirant les conséquences de la publication par le Ministère du Travail d'un nouveau protocole sanitaire pour les entreprises, l'OPPBTP a édité une **4^e version de son guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction, conforme aux préconisations des pouvoirs publics.**

Cette nouvelle version ajuste les mesures concernant la coactivité, adapte les dispositions à prendre concernant les déplacements, supprime (à l'exception de 3 situations) l'obligation systématique du port de lunettes de protection ou d'un écran facial lors du port d'un masque de protection respiratoire. Cette V4 apporte également des préconisations relatives au risque de forte chaleur conjugué à la Covid-19 (qui sont matérialisées dans une affiche et dans 3 fiches pratiques disponibles sur le site de l'OPPBTP), des précisions sur la mise en œuvre des règles de distance dans les locaux et des compléments concernant les sanitaires mobiles.

L'OPPBTP a rappelé à l'occasion de la parution de cette nouvelle version que le virus circule toujours et qu'il est donc nécessaire de rester très vigilant. Il préconise le maintien des fondamentaux de la prévention contre les risques de contamination (lavage fréquent des mains, ne pas se toucher le visage, respect d'une distance minimale de 1m, port du masque si ce n'est pas possible). La nouvelle version du guide est disponible sur le site internet preventionbtp.fr, mais également sur les sites de la CAPEB (capeb.fr - ARTUR) et sur celui d'IRIS-ST.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Les entreprises sont d'ailleurs soucieuses de conserver leurs compétences dans cette perspective et, en juillet 2020, elles sont 98 % à espérer maintenir l'emploi à son niveau actuel. 2 % seulement des chefs d'entreprise envisagent de licencier ou de ne pas renouveler les contrats au second semestre 2020.

La dernière enquête flash des CERC montre qu'au 29 juin, si 95 % des chantiers étaient à nouveau ouverts, seulement 78 % l'étaient à 100 %, 17 % partiellement et 5 % pas du tout. Il ne s'agit pas de crier victoire devant cette reprise de l'activité car, tout d'abord, elle n'est pas totale, mais surtout, elle ne concerne pour l'instant que les chantiers qui n'ont pas pu être réalisés pendant le confinement. D'ailleurs, les carnets de commande sont orientés à la baisse : 65 jours de travail en moyenne contre 74 un an plus tôt. Les nouvelles commandes ne sont pas rentrées pendant le confinement. Il faut donc impérativement aller les chercher sinon la fin de l'année sera compliquée.

La poursuite de l'activité est clairement subordonnée à l'évolution de la situation sanitaire et à la confiance des ménages qui restent inquiets

devant le risque grandissant de chômage. Cette confiance est cruciale pour consolider la reprise faute de quoi la chute des transactions immobilières pourrait atteindre 25 % cette année, entraînant avec elle une chute encore plus rude des travaux de rénovation et d'amélioration. Et, rappelons-le, une partie de la clientèle privée continue de refuser d'accueillir une entreprise chez elle (20 % des entreprises artisanales le notent). D'où l'importance, pour rassurer les clients, d'appliquer les recommandations sanitaires de l'OPPBTP. Enfin, il faut résoudre un problème plus criant encore : les difficultés d'approvisionnement en matériaux et matériels demeurent et gênent la reprise d'activité de 31 % des entreprises.

Mais les chefs d'entreprise gardent le moral et sont prêts à repartir. Une récente enquête d'opinionWay montre que 47 % d'entre eux envisagent de réduire ou d'annuler les congés qu'ils avaient prévu de prendre cet été. 90 % sont dans un esprit combatif, 76 % se déclarent ouverts à toutes les opportunités professionnelles qui pourraient se présenter. Certes, 63 % avouent se sentir débordés et 40 % sont inquiets mais 79 % estiment que leur entreprise tiendra le coup.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

